



**Fédération SUD Éducation**  
17, Bld de la Libération, 93200 St Denis  
Tél. : 01 42 43 90 09 ■ Fax : 09 85 94 77 60  
fede@sudeducation.org ■ www.sudeducation.org



Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, 110 rue de Grenelle 75007 Paris

Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 1 rue Descartes, 75231 Paris Cedex 05

Monsieur le ministre de l'Intérieur, Place Beauvau, 75800, Paris

Madame la ministre de la Fonction Publique, 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Saint-Denis, le 17/10/2013

**Objet : Préavis de grève**

Mesdames et Messieurs les ministres,

La Fédération des syndicats SUD éducation renouvelle auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, son préavis de grève concernant les jeunes scolarisés sans papiers et leurs familles, et couvrant l'ensemble des personnels travaillant dans les établissements scolaires (enseignant-es, enseignant-es-chercheurs-chercheuses et chercheurs-chercheuses, IATOSS, ITA et personnels éducatifs, titulaires ou précaires, de droit public ou de droit privé, employé-es par le ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche, le Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des Collectivités Territoriales, ou le Ministère de la fonction publique), à l'exception des personnels enseignant-es du premier degré des écoles publiques, pour la période **du lundi 04 novembre 2013 au dimanche 24 novembre 2013 inclus.**

La circulaire sur les nouveaux critères de régularisation des sans papiers du 28 novembre 2012 et la circulaire de lutte contre l'immigration irrégulière du 11 mars 2013 n'ont pas, dans la plupart des cas, résolu les problèmes dramatiques que vivent les jeunes scolarisés sans papiers et leurs familles.

Des milliers d'enfants, d'adolescents et de jeunes majeurs, avec ou sans leurs parents, risquent toujours l'expulsion vers des pays où leur avenir, et parfois même leur vie, est en danger.

C'est pourquoi la Fédération SUD éducation appelle tous les personnels à se mettre en grève dans chaque établissement scolaire où un élève sera victime d'une expulsion et à se mobiliser quand les droits fondamentaux des françaises et français ou des étrangères et étrangers sont menacés : droits à la santé, à l'éducation, à la vie privée et familiale (mesures contre le regroupement familial et contre les mariages des sans-papiers) et droit d'asile.

Afin d'éviter toute ambiguïté ou pression sur les personnels grévistes, nous vous demandons avec insistance de transmettre ce préavis à l'ensemble des Recteurs d'Académie.

Je vous prie de croire, Madame et Monsieur les ministres, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale.

Françoise Harl, Co-secrétaire de la fédération des syndicats SUD éducation